



OFFICE DES SPORTS DE LESCAR
Complexe Sportif Désiré Garrain
Avenue Roger Cadet - 64230 Lescar

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Entre les soussignés :

L'OFFICE DES SPORTS DE LESCAR

Association loi de 1901, n° d'identification WALDEC : W643004313

Adresse : Complexe Sportif Désiré Garrain - Avenue Roger Cadet - 64230 LESCAR

Téléphone : 06 84 74 17 34 - Courriel : odslescar@gmail.com

Représenté par Mr Bruno Aladren, son Président

Et

L'association non membre de l'ODS: _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Représenté par : _____

Il est convenu ce qui suit :

1- Objet :

L'ODS de Lescar met à la disposition de l'association nommée ci-dessus :

_ tente(s) 4m x 6m, _ friteuse(s), _ percolateur, pour la période du __/__/__ au __/__/__

2 - Assurance :

L'association utilisatrice atteste avoir souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile couvrant la période d'utilisation citée ci-dessus.

3- Modalités de mise à disposition :

L'ODS de Lescar met à la disposition de l'association utilisatrice non membre de l'ODS le matériel décrit ci-dessus moyennant le dépôt d'un chèque de caution d'un montant de __ €.

(500€ par tente, 200€ par friteuse, 120€ par percolateur). Cette caution sera utilisée pour la couverture éventuelle de réparations ou de remise en état des matériels.

4- Coût de la mise à disposition :

L'ODS de Lescar met à la disposition de l'association membre de l'ODS nommée ci-dessus :

_ tente(s) 4m x 6m à 50€/jour, _ friteuse(s) à 25 €/jour, _ percolateur à 15 €/jour.

Soit un coût total de _____ €

5- Modalités de restitution :

L'association restituera à l'ODS de Lescar le matériel décrit ci-dessus le __/__/_____.

Après vérification de l'état des matériels restitués, l'ODS de Lescar restituera tout ou partie de la caution déposée lors de l'enlèvement si un état de dégradation est constaté.

6- Résiliation :

En cas de non respect des clauses ci-dessus ou en cas de dégradation manifeste des matériels mis à disposition, l'ODS de Lescar se réserve le droit de ne plus mettre à disposition de matériel à l'association utilisatrice pendant une durée d'un an au minimum.

Fait en deux exemplaires,

A Lescar

Le __/__/_____

L'association utilisatrice

L'Office Des Sports de Lescar